

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUUEL Gérard, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MANDELLI François à BOISSEAU Dominique

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique, BRET Marc

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : HELIOT-COURONNE Isabelle, BAZIN MALGRAS Valérie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°09	Maison de santé pluri-professionnelle universitaire - Projet de convention Agence Régionale de Santé-Troyes Champagne Métropole- Université de Reims Champagne Ardenne
RAPPORTEUR	Marc SEBEYRAN

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
108	123	123			2

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

**MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE
PROJET DE CONVENTION AGENCE REGIONALE DE SANTE-TROYES CHAMPAGNE
METROPOLE-UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE**

Annexe : convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé - Troyes Champagne Métropole - l'Université de Reims Champagne Ardenne

Exposé :

L'offre de soins est en difficulté sur le territoire avec une évolution défavorable de la démographie médicale. Le Département de l'Aube et l'Agglomération troyenne sont confrontés, depuis plusieurs années, à des défis préoccupants avec une densité médicale la plus faible au plan régional, tout en devant faire face à des besoins croissants en matière de soins.

En effet, l'évolution de la situation socio-démographique de la population laisse anticiper des besoins de soins primaires encore plus importants pour assurer des prises en charge globale, en mode parcours qui nécessitent des efforts de coordination et de prise en charge pluriprofessionnelle de proximité.

Au regard de ce contexte, le Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche Vie Etudiante a inscrit comme un des axes structurants de développement, l'e-santé, le renouvellement de l'attractivité des études médicales et un projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire (MSP-U).

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube s'est rallié à la proposition de Troyes Champagne Métropole. Le projet a retenu l'attention de l'Agence Régionale de Santé, de la Doyenne de la Faculté de Médecine de Reims, du Groupement Hospitalier de Troyes et du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Reims, afin de mettre en place une structure innovante et de nature en endiguer la désertification médicale.

La MSP-U qui constitue également le projet phare de Contrat local de Santé de l'Agglomération troyenne, avec un axe stratégique sur le renforcement et la structuration de l'offre de soins de proximité, est par ailleurs, inscrite, dans l'opération Cœur de ville.

La libération du site des Ursulines, pour lequel Troyes Champagne Métropole s'est porté acquéreur, constitue une opportunité pour installer la Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire, en plein cœur de ville et devrait permettre une mise en service au second semestre 2020, pour la partie Maison de Santé Pluri-professionnelle avec plusieurs entités de soins mais aussi de coordination.

À terme, il est prévu que la maison de santé obtienne le statut de MSP-U ayant ainsi, vocation à fédérer les acteurs de la formation à l'échelle départementale.

La création d'un projet universitaire ambulatoire en tant que tel, est subordonnée aux dispositions de l'arrêté du 18 octobre 2017 : présence de maîtres de stage des universités, d'un enseignant de médecine générale, d'un chef de clinique ou ancien

chef de clinique de médecine générale ; réalisation de recherches en soins primaires.

La MSP-U permettra de répondre à de nombreux besoins et notamment :

- Lutter contre la désertification médicale ;
- Dynamiser l'installation de professionnels de santé en centre-ville ;
- Renforcer l'attractivité de la formation des internes ;
- Répondre aux besoins de santé de la population ;
- Promouvoir les coopérations professionnelles et universitaires ;
- Améliorer la coordination pluriprofessionnelle et la continuité de l'offre de premier recours ;
- Développer un pôle de recherche et d'enseignement pour enrichir le cursus des étudiants et professionnels de santé.

Troyes Champagne Métropole ambitionne que cette Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire participe à la répartition équilibrée de l'offre de soins et constitue la pierre angulaire du renforcement de l'attractivité médicale comme du renouveau des professionnels de santé sur le territoire.

L'Agence Régionale de Santé Grand-Est souhaite dynamiser la création de maisons de santé pluridisciplinaires en milieu urbain, soutenir les projets médicaux collaboratifs interprofessionnels de santé et particulièrement le projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire du site des Ursulines.

Au regard de ces objectifs communs, il a été décidé d'élaborer une convention cadre afin de préciser les modalités et les conditions de partenariat entre les deux parties, en associant l'Université de Reims Champagne Ardenne, au regard de l'universitarisation du projet.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention annexé au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer ladite convention.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE-
L'AGENCE REGIONALE GRAND-EST et
L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE
ARDENNE**

ENTRE :

L'Agence Régionale de Santé Grand Est, domiciliée 3 boulevard Joffre 54036 NANCY et représentée par M. Christophe LANNELONGUE, son Directeur Général, Ci-après désignée par les termes « l'ARS Grand Est » ;

L'Université de Reims Champagne Ardenne, domiciliée 9 bd de la Paix 51097 REIMS cedex et représentée par M. Guillaume GELLE, son Président ; Ci-après désignée par les termes « l'URCA » ;

EI :

Troyes Champagne Métropole, domiciliée 1 Place Robert Galley 10000 TROYES et représentée par M. François BARON, son Président ; Ci-après désignée par les termes « TCM ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la convention Cœur de ville, Troyes Champagne Métropole souhaite engager un projet de Maison de santé ou Pôle de santé pluridisciplinaire¹ à vocation universitaire structuré autour de trois axes : soigner, former et développer la recherche.

Il s'agit, grâce à ce projet, de répondre aux attentes médicales hospitalières et libérales des habitants et ainsi sauvegarder puis densifier la présence médicale dans le centre-ville de Troyes. Soutenue par la Faculté de médecine de Reims, elle deviendra le centre de formation des futurs médecins généralistes du territoire.

Conformément à son projet d'agence, l'ARS Grand Est, souhaitant dynamiser la création de maisons de santé pluri-professionnelles en milieu urbain et soutenir les projets médicaux collaboratifs interprofessionnels de santé,

A cet effet, les deux parties ont décidé de conclure la présente convention en associant, vu la nature du projet de MSP à vocation Universitaire, l'Université de Reims Champagne Ardenne.

¹ Définie par article L6323-3 du Code de santé publique

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre, les modalités et les conditions de partenariat entre les parties dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet et le pilotage associé.
Une convention d'application complètera les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET ET PILOTAGE ASSOCIE

Composante essentielle du Contrat Local de Santé porté conjointement par l'ARS Grand Est et TCM, le projet de MSP à vocation Universitaire a pour souhait de constituer la pierre angulaire du renforcement de l'attractivité médicale et du renouveau des professionnels de santé dans le Département de l'Aube.

A ce titre, il participera pleinement à l'un des objectifs du Contrat Local de Santé concernant la répartition équilibrée de l'offre de santé sur le territoire et a pour objectif d'assurer des activités de soins conformément à la réglementation sur les maisons de santé pluri-professionnelles avec la mission de :

- Répondre aux besoins de la population
- Décloisonner la ville et l'hôpital
- Promouvoir les coopérations professionnelles et universitaires
- Innover dans la prise en charge de la dépendance et du vieillissement.

Le projet de MSP / Pôle de santé universitaire et urbain, qui intégrera une dimension de formation et de recherche, est piloté par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la convention Cœur de ville qui, en sa qualité de pilote, en assure la maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de la nature et de l'importance du projet, son co-pilotage est assuré par l'ARS Grand Est et par Troyes Champagne Métropole, dans le cadre d'un comité de pilotage associant différents acteurs :

- L'Université de Reims Champagne Ardenne, en particulier la faculté de médecine, à travers le doyen, ou son représentant, et le département médecine générale,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube
- Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le Conseil Départemental de l'Aube
- La Région Grand-Est

Le comité de pilotage sera l'instance à vocation stratégique, afin de suivre le projet.

Dans le cadre de ce projet, le chef de projet sera la délégation territoriale de Troyes en partenariat avec Troyes Champagne Métropole avec le soutien de la Direction des soins de proximité, ainsi que la Direction de la stratégie, et la Direction de l'offre sanitaire.

Un comité Technique à vocation opérationnelle (suivi régulier de l'avancement du projet, prises des décisions relevant d'un champ de délégation, ...) se réunira régulièrement en présence de la délégation territoriale, et de la direction des soins de proximité et de Troyes Champagne Métropole

Les objectifs du projet seront de :

➤ **Développer le volet universitaire ambulatoire et urbain de Troyes :**

- Répondre au cahier des charges nécessaire à la reconnaissance universitaire, soit :
 - La présence de praticiens agréés en qualités de maîtres de stage des universités,
 - Disposer d'au moins un enseignant titulaire, ainsi qu'un chef de clinique universitaire en médecine générale,
 - Réalisation de recherche en soins primaires selon les bonnes pratiques de recherche clinique.

➤ **Développer le lien ville - hôpital :**

- Identifier les autres spécialités hors médecine générale en tension
- Développer la mise en place de consultations avancées au sein des MSP de praticien hospitalier
- Développer le lien CH de Troyes, et CHU, dans le cadre de la mise à disposition d'assistant spécialiste.

➤ **Développer l'attractivité Urbaine et Universitaire de Troyes à travers le projet**

Immobilier :

- Reconvertir le site en s'appuyant sur la qualité des équipements et en menant un programme de réhabilitation qualitatif conforme au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.
- Intégrer les démarches Agenda 21 et plan climat de Troyes Champagne Métropole
- Proposer un site attractif pour les professionnels de santé, les enseignants universitaires, les étudiants en médecine et les internes.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est a souhaité doter son réseau territorial (i.e. ses délégations départementales) d'outils de développement de leur territoire et d'accompagnement des partenaires en définissant un modèle d'appui aux projets de MSP urbains à quelques agglomérations ciblées dont celle de Troyes pour :

- Construire un schéma cible d'implantation en fonction des besoins identifiés ;
- Intéresser des professionnels (y compris des jeunes en fin d'études) à monter des projets en facilitant leur démarche ;
- Mettre à la disposition des professionnels de l'ingénierie, des outils et des moyens financiers en mettant autour de la table des acteurs locaux majeurs.

A ce titre, l'ARS Grand Est procédera aux côtés de Troyes Champagne Métropole à :

- Une analyse de localisation pour la future Maison de Santé Universitaire.
- En fonction des caractéristiques de la population, des professionnels déjà en place, et de la structuration du territoire, il est indispensable d'identifier les secteurs où une maison de santé serait utile pour assurer une bonne couverture du territoire et préciser la nature des professions et des spécialités dont la présence est souhaitable.

- La mise à disposition d'un modèle d'appui à l'implantation :

L'expérience prouve que l'identification d'un besoin et la volonté de quelques professionnels ne suffisent pas à garantir l'émergence d'un projet adapté. Plusieurs prérequis, comme le diagnostic du territoire et l'évaluation de la patientèle et l'accès facilité à des ressources de conseils ou des modèles (statuts, organisation, services mutualisés,) sont nécessaires.

- L'appui personnalisé à l'ingénierie de projet pour la création et l'accompagnement du projet de la future Maison de Santé Universitaire

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS de Troyes Champagne Métropole :

Troyes Champagne Métropole souhaite mettre en place des solutions pour lutter contre la désertification médicale, relancer l'attractivité des études médicales tout en tenant compte de l'évolution de la situation socio- démographique de la population qui laisse anticiper des besoins de soins primaires importants.
En partenariat avec l'ARS, il s'agira de favoriser une prise en charge de soins globale et pluriprofessionnelle de proximité, en mode parcours nécessitant une démarche de coordination.

Au regard de ce contexte, le Schéma Local Enseignement Supérieur, Recherche Vie Etudiante de TCM a inscrit comme un des axes structurants de développement, l'essor de la santé, le renouvellement de l'attractivité des études médicales et un projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire.

Les objectifs sont les suivants :

- Dynamiser l'installation de professionnels de santé en centre-ville ;
- Renforcer l'attractivité de la formation des internes ;
- Promouvoir les coopérations professionnelles et universitaires ;
- Améliorer la coordination pluriprofessionnelle et la continuité de l'offre de premier recours ;
- Développer un pôle de recherche et d'enseignement pour enrichir le cursus des étudiants et professionnels de santé.

Troyes Champagne Métropole ambitionne que cette Maison de Santé Pluriprofessionnelle à vocation Universitaire, participe à la répartition équilibrée de l'offre de soins, constitue la pierre angulaire du renforcement de l'attractivité médicale et du renouvellement des professionnels de santé sur le territoire.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE :

L'Université de Reims Champagne Ardenne et notamment la Faculté de Médecine de l'URCA souhaite accompagner Troyes Champagne Métropole et l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans les actions de lutte contre la désertification médicale, le renouvellement des études médicales afin de répondre aux besoins de la population, dans une approche de parcours de soins pluri-professionnel de proximité, sur le territoire de TCM.

L'ambition est également de décloisonner le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Troyes avec le projet d'attirer des internes à Troyes.

Il s'agira par ailleurs, d'intégrer Troyes dans le processus d'universitarisation, dans le cadre d'un projet de territorialité, véritable vecteur de sauvegarde et de développement des politiques de santé pour les territoires en fidélisant médecins et internes.

Concernant l'universitarisation de la future Maison de Santé Urbaine Pluriprofessionnelle, conditionnée aux dispositions de l'arrêté du 18 octobre 2017, l'URCA apportera son appui sur les objectifs suivants:

- Favoriser le développement universitaire de la médecine générale et la nomination d'enseignants de médecine générale ;
- Développer la maîtrise de stage universitaire des médecins du secteur ambulatoire ;
- Favoriser la formation et le recrutement des infirmier(è)s en Pratique avancée ;
- Mettre en place un volet recherche en soins primaires et se rapprocher des équipes du CHU de Reims et du Centre Hospitalier de Troyes.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction, sauf décision contraire prise d'un commun accord par les parties signataires.

La convention pourra également être résiliée avant l'arrivée à terme dans les conditions prévues à l'article 7 ci-après.

Elle pourra enfin être aménagée par voie d'avenant en cours d'exécution en cas de nécessité.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment en cas de force majeure par chacune des parties signataires, après information de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant notamment la date d'effet et les motifs de la résiliation

Fait à Troyes, le
en 3 exemplaires originaux.

**Le Président de Troyes
Champagne Métropole**

**Le Président de L'Université
de Reims Champagne
Ardenne** **Le Directeur Général de
l'ARS**